

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Huit, le Lundi 27 Octobre à 18 Heures, Le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 21 Octobre, conformément à l'article L.2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

M.M LUCIANI, CERVETTI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mlle MORACCHINI, Mme GUIDICELLI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, M. GABRIELLI, Adjoints au Maire.

M. PARODIN, Mme PIMENOFF, M.M VITALI, MARY, Mme PERES, Mme JOLY, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M.M COMBARET, TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, Mme FERRI-PISANI, Mme SAMPIERI, Mme PASTINI, M.M D'ORAZIO, MARCANGELI, CORTEY, LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme PASQUALAGGI	à	M. CASASOPRANA
Mme DEBROAS	à	M. Le MAIRE
M. BASTELICA	à	Mme GUIDICELLI
Mme POLI	à	M. LUCIANI
M. AMIDEI	à	M. PARODIN
Mme SUSINI	à	M. VITALI
Mme CURCIO	à	M. CERVETTI
M. ZUCCARELLI	à	M. PIERI
M. BARTOLI	à	Mme PIMENOFF

Etaient absents :

M. DIGIACOMI, Mme RISTERUCCI, Adjoints au Maire, M. BERNARDI, Mme TOMI, M. RUAULT, Mme GUERRINI, Mme FENOCCHI, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée : 45
Nombre de membres en exercice : 45
Nombre de présents : 28
Quorum : 23

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 27 Octobre 2008

Délibération N°2008/ 208

Adoption de la décision modificative n°1/2008 du Budget Principal de la ville.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Il est demandé au conseil municipal d'adopter la décision modificative n°1 du budget principal pour l'exercice 2008 dont le rapport est joint à la présente.

BUDGET DE L'EXERCICE 2008

DECISION MODIFICATIVE N°1

Le budget primitif 2008 élaboré dans un contexte national et international instable restait dans une ligne prudentielle.

La décision modificative présentée aujourd'hui est marquée par la crise financière qui impacte nos emprunts mais également par des incidents locaux imprévisibles.

Ainsi cette décision modificative vise à adapter les crédits ouverts à la réalité des informations financières successives et aux besoins effectifs de crédits.

Elle vous propose les ajustements indispensables à l'achèvement de l'exercice pour les dépenses et recettes du budget tant en investissement qu'en fonctionnement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES :

CHAPITRES	BUDGET PRIMITIF	DM N°1	TOTAL INSCRIT
011	14 221 169,80	670 600,00	14 891 769,80
012	50 505 000,00	-273 650,00	50 231 350,00
65	10 977 547,01	-3 607 210,46	7 370 336,55
66	2 895 712,00	530 000,00	3 425 712,00
67	1 180 644,00	104 700,00	1 285 344,00
68		3 524 410,46	3 524 410,46
TOTAL OR	79 780 072,81	948 850,00	80 728 922,81
023	3 837 785,54	-137 640,44	3 700 145,10
042	2 291 157,18	-267 959,56	2 023 197,62
TOTAL OO	6 128 942,72	-405 600,00	5 723 342,72
TOTAL GENERAL	85 909 015,53	543 250,00	86 452 265,53

1-1 : OPERATIONS REELLES (O.R)

CHAPITRE 011 : Charges à caractère général

Ce chapitre enregistre une augmentation de 670 600 € compensée par d'autres postes de dépenses.

Ces dépenses supplémentaires concernent des frais consécutifs à la démolition de l'immeuble Notre Dame, mais aussi le lancement de la procédure pour l'assistance juridique à la mise en

place d'une DSP pour les parkings de la ville, l'abondement du poste relatif à l'acquisition de denrées alimentaires et l'augmentation des fluides, ainsi que l'augmentation des dépenses de l'administration générale.

Par ailleurs des ajustements ont été opérés au fur et à mesure de l'exécution budgétaire en fonction des besoins des services.

CHAPITRE 012 : Charges de personnel et frais assimilés

Conformément aux orientations définies lors du DOB 2008, la maîtrise des charges de personnel permet d'ores et déjà d'estimer une réalisation inférieure aux prévisions, et, une diminution de ce poste est proposé à hauteur de 273 650 €.

CHAPITRE 65 : Autres charges de gestion courante

Ce chapitre est diminué du montant de la participation au fonctionnement du SDIS, contesté par la ville, pour venir abonder le chapitre 68 « provisions pour risques et charges ». Il s'agit d'appliquer la nouvelle méthode comptable du régime des provisions semi - budgétaires.

CHAPITRE 66 : Charges financières

Ce chapitre qui enregistre une forte augmentation anticipe à la hausse les taux d'intérêts des emprunts indexés sur des indices variables.

CHAPITRE 67 : Charges exceptionnelles

Ce chapitre enregistre notamment la démolition de l'immeuble Notre Dame et sa mise en sécurité.

Il convient de noter la diminution de la subvention de la ville à destination de la régie du port de plaisance à hauteur de 150 000 €, dont le retour à l'équilibre, réalisé par anticipation par rapport au plan de redressement, permet cette réduction.

CHAPITRE 68 : Dotation aux amortissements et aux provisions

Comptabilise la provision pour « risques et charges » résultant du contentieux qui oppose la ville au SDIS.

1-2 : OPERATIONS D'ORDRE (O.O)

Les mouvements d'ordre de section à section s'équilibrent en dépenses et en recettes.

CHAPITRE 023 : virement à la section d'investissement

Ce chapitre d'opération d'ordre enregistre une diminution de 137 640,44 € suite aux ajustements de crédits ouverts au BP 2008.

CHAPITRE 042 : dotation aux amortissements

Il convient de noter une diminution de la dotation qui avait été estimée au BP 2008 sur la base des réalisations de 2007.

RECETTES :

CHAPITRES	BUDGET PRIMITIF	DM N°1	TOTAL INSCRIT
70	3 436 316,00		3 436 316,00
73	52 961 705,00		52 961 705,00
74	23 540 698,07		23 540 698,07
75	1 063 426,00		1 063 426,00
013	320 434,80	53 050,00	373 484,80
77	290 000,00	490 200,00	780 200,00
TOTAL OR	81 612 579,87	543 250,00	82 155 829,87
042	850 000,00		850 000,00
TOTAL OO	850 000,00		850 000,00
TOTAL GENERAL	82 462 579,87	543 250,00	83 005 829,87
002	3 446 435,66		3 446 435,66
			86 452 265,53

CHAPITRE 013 : atténuation de charges

Ce chapitre enregistre le remboursement par l'assurance d'un capital décès payé par la ville.

CHAPITRE 77 : produits exceptionnels

Il s'agit de l'émission de titres à l'encontre des propriétaires de l'immeuble Notre Dame comme le prévoit la réglementation, mais également la constatation de la prévision de remboursement des assurances suite aux dégâts occasionnés par les intempéries à la crèche des Haras.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES :

CHAPITRES	BUDGET PRIMITIF	DM N°1	TOTAL INSCRIT
20	2 366 988,42	307 420,00	2 674 408,42
204	823 800,00		823 800,00
21	3 206 614,41	233 699,00	3 440 313,41
23	34 607 741,94	380 918,00	34 988 659,94
16	6 027 470,00		6 027 470,00
45	572 971,18	29 500,00	602 471,18
TOTAL OR	47 605 585,95	951 537,00	48 557 122,95
040	850 000,00	0,00	850 000,00
TOTAL OO	850 000,00		850 000,00
TOTAL GENERAL	48 455 585,95	951 537,00	49 407 122,95
001	10 839 381,17		10 839 381,17
			60 246 504,12

Les chapitres 20, 21 et 23 enregistrent essentiellement le coût des travaux liés aux intempéries subies par la ville en mai 2008, mais également des crédits de paiement liés au rythme des chantiers, ainsi que des besoins nouveaux.

Le montant des ouvertures de crédits supplémentaires s'élève à :

3 153 979,00 € dont 2 500 000 € pour les inondations, 180 000 € au titre des études pour la construction des parkings, 200 000 € pour l'achat de mobilier pour le musée Fesch et 240 000 € pour l'aménagement des carrefours à feux .

Ces investissements sont financés :

en dépenses par :

des diminutions de dépenses d'investissement dont les travaux sont différés (ANRU, OGS, programme de voirie) pour 2 202 442,00 €.

en recettes par :

des recettes nouvelles pour 1 641 164 € (dont vente du terrain ROCCA pour 741 664 €, une partie de la dotation annuelle du conseil général pour 270 000€, une partie de la dotation quinquennale de la CTC pour 520 000 €).

Toutefois, il convient de réduire le poste subventions en fonction des diminutions de dépenses d'équipement dont le début d'exécution est différé pour 284 027 €.

L'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement diminue de 405 600€.

Soit au total une inscription en investissement de 951 537,00 €.

RECETTES :

CHAPITRES	BUDGET PRIMITIF	DM N°1	TOTAL INSCRIT
13	28 803 053,19	585 973,00	29 389 026,19
16	16 961 611,77		16 961 611,77
10	3 604 994,00		3 604 994,00
1068	2 957 258,60		2 957 258,60
27	134 263,00		134 263,00
024	164 000,00	741 664,00	905 664,00
45	540 843,84	29 500,00	570 343,84
TOTAL OR	53 166 024,40	1 357 137,00	54 523 161,40
021	3 837 785,54	-137 640,44	3 700 145,10
040	2 291 157,18	-267 959,56	2 023 197,62
TOTAL OO	6 128 942,72	-405 600,00	5 723 342,72
TOTAL GENERAL	59 294 967,12	951 537,00	60 246 504,12

Tels sont les principaux éléments de cette DM n° 1 relative à l'exercice budgétaire 2008.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

LE CONSEIL MUNICIPAL
ouï l'exposé de Monsieur Charles CERVETTI, Adjoint délégué
et après en avoir délibéré

VU la loi 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant Droits et Libertés des Communes,

VU la loi 83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi 83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat.

VU la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités Territoriales.

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 24 Octobre 2008

ADOPTE

Par 34 voix pour

2 abstentions

(M. Cortey, M. Laudato)

Et 1 voix contre

(M. Marcangeli)

La décision modificative n°1/2008 du budget principal exercice 2008, telle qu'exposée ci-dessus.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Commune et d'un affichage en Mairie.

.....
FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE,

Simon RENUCCI